



Position spécifique du groupe « Les Verts de Chêne-Bougeries » concernant le projet de déclassement du secteur Frontenex/Gradelle en zone dite « de développement » 3.

Le 14 décembre 2000, nous avons accepté une dérogation demandée par un promoteur visant à densifier la parcelle dite "Pré-Babel" en y créant des immeubles de trois niveaux. Nous avons rappelé ceci lors de la présentation de l'avant-projet de déclassement en mai dernier.

Nous sommes aujourd'hui particulièrement surpris que le Département de l'Aménagement ait persisté, dans la grande tradition jacobine et technocratique, à vouloir déployer ici un type d'urbanisme dont personne ne veut et qui demande de pouvoir réaliser le triple de densité avec des immeubles de huit niveaux. La justification d'une zone 3 par le service du plan directeur est de leur procurer « la plus grande flexibilité d'implantation des bâtiments ».

Ils ont ajouté ne pas se souvenir que des déclassements aient autrefois causé de tels remous. C'est oublier que la société a changé, ayant hérité des erreurs d'urbanisme du passé; les citoyens sont - à juste titre - plus prudents quant on leur parle « d'avenir radieux ».

Nous aimerions mettre en évidence que les parcelles visées comportent quatre secteurs qui ont des caractéristiques différentes :

- Une maison de grande qualité datant de 1844, occupée par des propriétaires qui l'entretiennent depuis quatre générations ; cette maison avoisine le site perméable des sources du nant de Traînant et sa grande arborisation. L'office fédéral des forêts, de l'environnement et du paysage, cite précisément ce lieu pour rappeler au canton de Genève l'importance de maintenir une ceinture verte autour de la Ville. Le canton s'est manifestement assis sur ce préavis.
- Un terrain de football potentiellement constructible, dont les contraintes devraient notamment ménager des droits de vue à la maison précédente ainsi qu'au chalet ancien à maintenir, intéressants à plusieurs titres.

- Le centre sportif désaffecté de la SBS, dont nous réaffirmons qu'une partie (dite « Pré-Babel ») pourrait convenir à une construction de logements collectifs de trois niveaux pour autant que soit maintenu le patrimoine naturel et bâti – dont la ferme transformée en club-house en 1926 - et que le résultat ne devienne pas une petite citée privée gardiennée.
- Un autre centre sportif appartenant à l'UBS qui se prêterait bien, le cas échéant, à plusieurs affectations d'intérêt public de faible gabarit.

Si l'on considère le périmètre en question dans sa diversité, il comporte certainement quelques possibilités constructives. Mais de là à exiger de pouvoir y aménager jusqu'à mille logements et mille deux cent places de stationnement - ainsi que le permettrait ce déclassement – il y a un pas que nous ne saurions franchir.

Par ailleurs, nous constatons que ce projet invoque l'urgence de la situation actuelle, alors de deux choses l'une :

- soit cette urgence est réelle, et l'État aurait accompagné le projet de loi de déclassement d'une série de garanties qualitatives et de critères contraignants ainsi qu'une étude d'aménagement très détaillée afin que le projet ait une certaine crédibilité,
- soit on reconnaît que le processus de déclassement, de planification de quartier, d'expropriation éventuelle et de construction ne permettra pas de loger une seule famille avant quatre à cinq ans au mieux, et dans ce cas l'urgence alléguée n'est qu'un prétexte pour obtenir carte blanche.

Pour conclure, nous constatons que l'exposé des motifs promet jusqu'à la nausée de respecter l'environnement, sans jamais démontrer qu'il faille, dans une optique de développement durable, produire une telle urbanisation. Il aurait été possible, en restant en zone 5, de proposer des plans localisés de quartier concernant les parcelles peu ou pas bâties de plus de 5000 m<sup>2</sup> de ce secteur.

Pour toutes ces raisons, le groupe des Verts de Chêne-Bougeries refusera ce soir ce déclassement.

le 8 novembre 2001

Roberto Spinelli